

HECTARE

URBANISME DURABLE

PA34329 2170005

Département de l'Hérault



MAIRIE DE VENDRES

Le 22 DEC. 2021

PERMIS D'AMENAGER

PA 8	PAPE N°7	PROGRAMME DES TRAVAUX		
20/12/21	Permis d'Aménager initial	MCG	AH	0
Date(s)	Nature des modifications	Dessiné	Vérifié	Indice

MAITRE D'OUVRAGE	MAITRE D'OEUVRE	ARCHITECTE
 HECTARE 3 AVENUE DE LA COUPE 11 100 NARBONNE 04 68 33 01 02	 OPALE 51 RUE CHARLES NUNGESSER 34130 MAUGUIO 04 67 91 25 79	 ARCHITECTURA CONCEPT PATRICK ABES 11 RUE D'ALEMBERT 34 500 BEZIERS 04 67 35 22 22
Echelle : 1/250	Coordonnées rattachées au système RGF 93 et projection CC43 Nivellement rattaché au NGF	

PREAMBULE

Le maître d'ouvrage, HECTARE SA, projette la création du lotissement dénommé « Les Roselières » comprenant 5 lots sur la commune de Vendres (34)

Ce projet comprend la réalisation :

- De 5 lots destinés à la construction individuelle
- Des infrastructures nécessaires à l'opération.
- D'espace à usage collectif comprenant la création d'un trottoir et de places de stationnement.

Le projet est situé sur la commune de Vendres

L'accès sera rendu possible depuis la rue du Cres.

Ce programme de travaux précise les principes généraux portant sur la réalisation des équipements d'infrastructure relatifs à l'aménagement de ce projet.

Les surfaces, tout élément de cotation mentionné et la position des branchements de chaque lot sur les divers plans annexés à la présente demande sont donnés à titre indicatif.

Ces plans sont schématiques, des modifications pourront être faites suivant les avis des diverses administrations concernées, ainsi que pendant toute la phase travaux. Le maître d'ouvrage fournira les plans de récolement en fin de travaux auprès des différents concessionnaires et gestionnaires concernés.

PA34329 21Z0005



I - TERRASSEMENTS GENERAUX

D'une manière générale les travaux de terrassements comprendront :

- ↳ Le débroussaillage et le nettoyage du terrain et des abords si besoin
- ↳ La démolition des ouvrages existants sur le site (revêtements, clôtures, etc)
- ↳ Les terrassements pour l'exécution des chaussées, parkings et espaces verts.



II- VOIRIE (Pièce PA8-B)

PA34329 21Z0005

La chaussée devra tenir compte de la résistance mécanique nécessaire pour supporter le trafic lié à l'occupation du projet.

La voirie projetée présentera les caractéristiques suivantes :

- ↳ **Chaussée** : une voie de 5,00m est prévu pour desservir les lots avec aménagement d'un aire de retournement. Cette voie en impasse à une longueur de 35 m.
- ↳ **Trottoir** : un trottoir de 1,50m de large est prévu en bordure de la chaussée.
- ↳ **Stationnement** : Le projet prévoit l'aménagement de 3 emplacements de stationnement public en bordure la rue du Crés et de 2 places de stationnements en bordure de la voie interne de l'opération (dont une PMR).

	Chaussée *	Trottoir *	Stationnement *
Couche de surface	Enrobés – Ep 6cm	Béton désactivé ou autre – Ep 12 cm	Revêtement alvéolaire perméable
Couche de base	Graves Non Traitées 0/20 – épaisseur = 0.15 m	–	Graves Non Traitées 40/60 – ép. = 0.15 m
Couche de fondation	Graves Non Traitées 0/80 – épaisseur = 0.30 m	Graves Non Traitées 0/20 – épaisseur = 0.25	Graves Non Traitées 0/80 – épaisseur = 0.20m
Pente transversale	Dévers 2%	Dévers 1.5%	Dévers 1.5%

* Le dimensionnement pourra être modifié suivant les préconisations de l'étude géotechnique.

III - RESEAUX HUMIDES : (Pièce PA8-C)

III.1. ASSAINISSEMENT

Le réseau d'assainissement sera de type séparatif. Il sera réalisé conformément au plan annexé et suivant les recommandations du fascicule 70 du CCTG complété des investigations complémentaires et concertations avec le service technique gestionnaire concerné.

III.1.1. Assainissement - Eaux Pluviales :

Nature des travaux :

↳ Superficie imperméabilisée par les lots :

Les eaux de ruissellement provenant des surfaces imperméabilisées (toiture, accès, parking privatif, terrasse,) devront être régulées par un dispositif de stockage-régulation, dimensionné sur la base d'un volume de 50L/m² imperméabilisé avec un débit de fuite de 1L/s.

Une notice hydraulique réalisée par un cabinet spécialisé devra être fournie dans le cadre du dossier d'instruction du permis de construire pour justifier le dimensionnement du dispositif de stockage (bâche dans VS, noue ou tranchée infiltration ...). La réalisation de cet ouvrage est à la charge de l'acquéreur et est obligatoire pour l'obtention de la conformité de la construction du pétitionnaire. Le rejet du débit de fuite se fera dans le regard de branchement prévu à cet effet au droit de chaque lot.

Le schéma de principe de ces ouvrages est figuré sur le plan PA 8-C joint

↳ **Superficie imperméabilisée par la voirie :**

Les eaux de ruissellement provenant de la voirie, des trottoirs et stationnements seront dirigées par écoulement superficiel vers la voie publique (rue du Crés).

III.1.2. Assainissement – Eaux Usées :

Nature des travaux :

Les travaux consisteront à raccorder les effluents générés par les futures constructions au réseau d'assainissement existant.

Les effluents de lots 1 à 4 seront raccordés sur le réseau EU de la RD 37.

Les effluents du lot 5 seront raccordés sur le réseau EU de la rue du Crés au Nord.

Au droit de chaque lot et en limite de propriété sous domaine public, une boîte de branchement sera disposée et raccordée au réseau principal sous chaussée.

Avant tout commencement des travaux, l'entreprise chargée de les réaliser se mettra en rapport avec les services techniques municipaux et/ou la compagnie fermière pour toute mise au point de l'intervention. Elle respectera également leur cahier de prescription pour la réalisation des travaux.

Conformément à l'article 25 de l'arrêté ministériel du 22 décembre 1994 relatif aux ouvrages de collecte et de traitement, un contrôle de la qualité des travaux avant mise en service devra être opéré afin de vérifier : étanchéité, bonne exécution des fouilles et de leur remblaiement, qualité des matériaux et dossier de récolement. Lors de la réception des travaux, il sera par conséquent réalisé une inspection télévisuelle et des essais d'étanchéité.

Caractéristiques des ouvrages principaux

OUVRAGES	CARACTERISTIQUES
Canalisations pour réseau gravitaire	Matériau : PVC CR8 - Diamètre : 200 mm
Regard de visite	Ouvrage préfabriqué en béton ou PEHD- Tampon fonte 250 kN Diamètre : 800 mm
Branchements particuliers	Matériau : PVC CR8 -Diamètre : 160mm
Boîte de branchement privée	Tabouret PVC - Diamètre du tabouret : 316mm Tampon en fonte – Estampillé « EU »

« Les collecteurs seront dimensionnés conformément à l'instruction technique relative aux réseaux d'assainissement des agglomérations (1977). La localisation des ouvrages de branchement est susceptible de varier en fonction de l'étude technique, l'implantation définie au plan est indicative.

III.2. EAU POTABLE- DEFENSE INCENDIE :

Les travaux seront réalisés conformément au plan annexé et suivant les recommandations du fascicule 71 du CCTG complété des investigations complémentaires et concertations avec le service technique gestionnaire concerné.

Des investigations de terrain menées en parallèle à une consultation des services techniques municipaux et/ou de la compagnie fermière ont permis de définir le projet d'alimentation en eau potable des lots projetés.

Nature des travaux :

Les travaux consistent à raccorder les futures constructions aux réseaux d'adduction d'eau potable existants.

Les lots 1 à 4 seront raccordés sur le réseau AEP de la RD 37.

Le lot 5 sera raccordé sur le réseau AEP de la rue du Crés au Nord.



Au droit de chaque lot et en limite de propriété, une boîte de branchement sera disposée et raccordée au réseau principal. Les abris compteur seront de type mural d'un modèle agréé par le service des eaux.

Ils seront pré équipés d'un RA avant compteur, d'un clapet purge norme NF et d'une longueur de tuyau sortant du coffret après compteur (1 ml minimum). Les remontées jusqu'au coffret seront équipées de gaines isolantes.

Défense incendie : les hydrants existants sont trop éloignés pour assurer la défense incendie de l'opération.

Il est donc prévu la pose d'un poteau incendie sur domaine public au droit de l'entrée du projet.

Avant tout commencement des travaux, l'entreprise chargée de les réaliser se mettra en rapport avec les services techniques municipaux et/ou la compagnie fermière pour toute mise au point de l'intervention. Elle respectera également le cahier des prescriptions de la compagnie fermière pour la réalisation des travaux.

Les opérations de raccordement sur des conduites ou des branchements en service seront effectuées par la compagnie fermière.

Avant réception, les nouveaux réseaux auront fait l'objet d'essais de pression, de désinfection, et d'une vérification de la part du Service des Eaux de la potabilité de l'eau du tronçon. Un plan de recollement sera fourni.

Caractéristiques des ouvrages principaux :

Ouvrages	Caractéristiques
Canalisations	Matériau : type Pehd 16 bars – bande bleue Diamètre : 90 mm
Branchements particuliers	Matériau : type Pehd 16 bars – bande bleue Diamètre : 25 mm
Poteau incendie	1 Poteau incongelable, norme NF S 61 213 1 prise en 100mm et 2 prises en 65mm

« La localisation des ouvrages de branchement est susceptible de varier en fonction de l'étude technique, l'implantation définie au plan est indicative. »

Le dossier d'exécution sera soumis à l'agrément des services techniques de la commune, et de la compagnie fermière. »

IV - RESEAUX SECS : (Pièce PA8-D)

L'entreprise chargée de réaliser les travaux devra se rapprocher des services d'ENEDIS et ORANGE pour définir avec eux les différents détails de réalisation et notamment les points de raccordements.

IV.1. ELECTRICITE :

IV.1.1. Basse tension :

Nature des travaux :

La puissance nécessaire au projet est estimée à 12KVA par lot.

Le Service Groupe Ingénierie ENEDIS sera en mesure de fournir le projet d'alimentation du réseau BT à réception d'une copie du permis d'aménager. Le projet définitif du schéma électrique sera confirmé par le chargé d'affaire désigné.

L'ensemble du réseau desservant les lots sera souterrain. Les réseaux et branchements seront sous chaussée.

Le raccordement de chaque lot aboutira dans une niche abri-compteur implantée en limite du lot.

Un dispositif de coupure de l'alimentation de chaque lot est prévu par le biais d'équipements tels que grille fausse coupure, grille d'étoilement, grille de repiquage.

Le schéma de principe de ces ouvrages est figuré sur le plan PA 8-D joint.

Les réponses techniques auprès du service ENEDIS consulté ne seront effectives qu'après obtention du permis d'aménager.

Caractéristiques des ouvrages principaux :

Ouvrages	Caractéristiques
PA34329 21Z0005 Câble d'alimentation	Caractéristiques 2021 Type triphasé Matériau : Aluminium HNS33 Section : 3*240mm ² + 95mm ² 3*150mm ² + 70mm ² 3*95mm ² + 50mm ² 4*50mm ²
Socle pour grille de fausse coupure	Socle double type S20
Socle pour grille d'étoilement	Socle simple type S20
Câble de branchement	Type monophasé Matériau : Aluminium HNS33 Section : 2*35mm ² ou 4*35mm ²
Coffret pour branchement	Type S22

IV.1.2. Eclairage public :

Nature des travaux :

L'éclairage public du projet sera assuré par la mise en place de candélabres. Ils seront implantés dans l'emprise de l'espace public.

Le câble d'alimentation sous gaine sera souterrain (sous chaussée). La mise à la terre sera obtenue par une cablette de terre rajoutée dans la gaine au conducteur.

L'installation sera raccordée sur un coffret de comptage spécifique.

Le schéma de principe de ces ouvrages est figuré sur le plan PA 8-D joint.

Caractéristiques des ouvrages principaux :

Ouvrages	Caractéristiques
Câble d'alimentation	Type de classe 2 Matériau : Cu R02V Section : 5 G16Cu R02V ou 3 G16Cu R02V Câblette de terre de section 25 mm ²
Gaine contenant le câble d'alimentation	Type TPC Matériau : PE Diamètre : Ø63 mm
Candélabre	Lanterne CITEA NG Midi 48 36W classe II 7 ou équivalent sur mat 5m Lanterne IP66 précâblée – Nombre : 3

Le modèle de candélabre sera soumis à l'agrément du service technique de la commune et pourra, le cas échéant, être remplacé par un autre modèle.

IV.2. RESEAU TELECOM :

Nature des travaux :

Le gestionnaire du réseau public sera en mesure de fournir le projet d'alimentation du réseau à réception d'une copie du permis d'aménager. Le projet définitif du schéma télécom sera confirmé par le chargé d'affaire désigné.

Le projet sera alimenté à partir des réseaux télécom existants rue du Crés et sur la RD 37
Les réseaux et branchements seront en souterrain.

Un regard de branchement sera laissé en attente au droit de chaque lot.

Le tracé du réseau aura été effectué en accord avec les services techniques du gestionnaire du réseau public.

Caractéristiques des ouvrages principaux :

OUVRAGES	CARACTERISTIQUES
Gaines réseau	Type TLST – 5 gaines réseau Matériau : PVC Diamètre : 45mm
Chambre de tirage	Type L1T – L2T – L3T Classe 250KN à 400KN
Gaines de branchement	Type TLST – 2 gaines branchement Matériau : PVC Diamètre : 45mm
Regard de branchement	Dimension : 30mm * 30 mm Tampon fonte ou composite 125KN

IV.3. RESEAU GAZ :

Sans objet

V – ESPACES VERTS :

Des plantations (arbres, massifs, ...) sont prévus sur la voie interne à l'opération et en bordure de la rue du Crés.

Les essences des plantations seront choisies en concertation avec le service Espaces Verts de la commune.

Le choix des essences de végétaux doit chercher à répondre à plusieurs critères : limiter les risques d'allergies, limiter le risque incendie, ne pas consommer trop d'eau et ne pas être une espèce invasive.

VI - COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

PA 43 29 21 Z 00 05

Une aire de collecte des déchets est prévue à l'entrée de l'opération en limite du domaine public

